

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE78

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« désignés »,

insérer les mots :

« dans des conditions fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.